



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

N°2022-31

L'an deux mille vingt-deux et le lundi dix-neuf septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 13/09/2022

Date d’Affichage : 13/09/2022

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Francis CHEDOZEAU donne pouvoir à Yoane MARTINIÈRE,
Thierry BAILLOUX donne pouvoir à Valérie BRISSAUD,

Secrétaire : Jeanine PASCAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 13 +2 pouvoirs

Objet de la délibération : Proposition de cession immobilière : restaurant le Local.

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les restaurateurs, actuellement locataire du restaurant « Le local » sont intéressés par l'acquisition de ce bien immeuble en vue d'y pérenniser leur activité.

Après reprise des différentes factures de rénovation et de l'acte notarié, il propose aux membres du conseil de faire une proposition de vente à Monsieur Lucas FRESNY et Mme Laëtitia CHANTREIN à hauteur de 140 000€, hors frais de notaire.

C'est ainsi qu'une promesse de vente, sous conditions suspensives, pourrait être régularisée par devant Maître BARRON, notaire à Dangé-Saint-Romain.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **APPROUVE** le montant de vente proposé,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir, relatif à la vente du bien.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 19 septembre 2022

AR Prefecture

086-218601862-20220919-2022_31-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux